Bon de souscription à la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du Val de Sienne

Oui je fais un don à la restauration du patrimoine pour le projet de du projet val de Sienne.	la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte				
10 €	FONDATION				
50€					
Autres montants	PATRIMOINE				
 en chèque : obligatoirement à l'ordre de la Fondation du Patrimoine « sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du val de Sienne » en espèces 					
Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le rev de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100€= 66€ d'économie d'impôt	venu à hauteur de 66 % du don et dans la limite				
Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€. Exemple : un don de 100€= 75€ d 'économie d'impôt. Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt. Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :					
			de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur les sociétés		
			Nom ou raison sociale (pour les entreprises, artisans, associations)		
			Prénom :		
			CP:ville:		
Téléphone (facultatif):					
<u>Bulletin de souscription et chèque</u> à envoyer à : Fondation du Patrimoine					
Délégation de Basse-Normandie					
90 Rue saint Blaise					
Boîte postale 8					
61001 Alençon cedex	P high diver traitment informations at cont decliness an				
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles fo service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seule l'association sera dest que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuille En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, voi informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêr communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la de Le maître d'ouvrage du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à ur commune ou sur le territoire du département de la Manche, pour le cas où le pro La fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes forfaitairement à 3% du montant des dons en paiement de l'impôt sur le revenu e reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.	tinataire de cette liste ; toutefois si vous ne souhaitez pas ez cocher la case ci-contre us bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux mes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir élégation régionale dont vous dépendez. In projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la ojet de restauration n'aboutirait pas. Is ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués				

Bon de souscription à la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du Val de Sienne

Oui je fais un don à la restauration du patrimoine pour le projet de du projet val de Sienne.	la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte	
10 €	FONDATION	
50€		
Autres montants	PATRIMOINE	
 en chèque : obligatoirement à l'ordre de la Fondation du Patrimoine « sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du val de Sienne » en espèces 		
Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le rev de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100€= 66€ d'économie d'impôt	venu à hauteur de 66 % du don et dans la limite	
Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€.		
Exemple : un don de 100€= 75€d 'économie d'impôt.		
Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.		
Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.		
Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.		
Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :		
de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortui	ne ou de l'impôt sur les sociétés	
Nom ou raison sociale (pour les entreprises, artisans, associations)		
Prénom :		
Adresse:		
CP:ville:		
Téléphone (facultatif) :		
Bulletin de souscription et chèque à envoyer à : Fondation du Patrimoine		
Délégation de Basse-Normandie		
90 Rue saint Blaise		
Boîte postale 8		
61001 Alençon cedex		
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles for service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seule l'association sera dest que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuille En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vou informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mên communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la dé Le maître d'ouvrage du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un commune ou sur le territoire du département de la Manche, pour le cas où le proj La fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes forfaitairement à 3% du montant des dons en paiement de l'impôt sur le revenu e reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.	inataire de cette liste ; toutefois si vous ne souhaitez pas ez cocher la case ci-contre su bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux nes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir élégation régionale dont vous dépendez. projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la jet de restauration n'aboutirait pas.	